



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220929-D00693310-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 06/10/2022

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 septembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 9), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 8 incluse), M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 9 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Marie ZEHAF

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Abdel GHEZALI à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 20), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 39), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question 46 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10).

OBJET : 48. "Motion Energie" déposée par le groupe des élus-es communistes, socialiste, Europe Ecologie Les Verts, Génération-S, A Gauche Citoyens

Délibération n° 2022/006933

Motion Énergie

Proposition du groupe des élu-es communistes, socialistes, Europe Écologie les Verts, Génération-S, À Gauche Citoyens

Exposé des motifs :

La crise de l'énergie nous met toutes et tous, collectivement en difficulté. Nos habitantes et nos habitants se retrouvent avec des factures de plus en plus élevées des coûts de l'énergie. Nos entreprises sont également mises en difficulté et se retrouvent face à un risque de faillite à cause de surcoûts non-résorbables.

Depuis plus d'un an, la plupart des collectivités, y compris la Ville de Besançon, sont impactées par une forte hausse des coûts de l'énergie sans bénéficier de mesures protectrices concernant ces augmentations qui sont de l'ordre de 200 % à 300 %.

Les nouvelles perspectives du coût de l'énergie 2023 inquiètent les collectivités et vont avoir comme impact la dégradation des politiques locales menées à destination des habitants, voire la suppression *stricto sensu*, à termes, de services.

CONSIDERANT :

- La mise en œuvre par la Ville d'une politique d'investissements et de chantiers massive dans la rénovation de ses écoles et de son patrimoine, dans le but d'atteindre une sobriété énergétique, et un coût de l'énergie maîtrisé
- L'accompagnement des différents acteurs sur son territoire, sur les questions d'énergie et de précarité énergétique

CONSIDERANT :

- Le coût prévisionnel estimé à 12 millions d'euros, soit 5,5 M€ de surcoûts pour la seule année 2023 pour la Ville de Besançon. Ceci, malgré une politique en matière d'économie d'énergie, et d'une stratégie d'achat d'électricité en commande groupée.

- La non possibilité pour la Ville de Besançon d'honorer les paiements de ses futures factures tout en garantissant la continuité des services publics municipaux et le développement de nouvelles politiques publiques.

La Ville de Besançon demande au Gouvernement Français et au Président Emmanuel Macron :

- La possibilité pour toutes les collectivités d'un retour au tarif réglementé de l'électricité et du gaz
- La mise en place pour toutes les collectivités et structures associées d'un bouclier tarifaire pour l'électricité et le gaz
- La création d'un pôle public de l'énergie incluant EDF et Engie renationalisés ainsi que des coopératives locales.
- L'accompagnement financier des collectivités pour investir dans tous les domaines de leur responsabilité afin de diminuer drastiquement la consommation énergétique et d'augmenter la part d'énergie renouvelable.
- La création d'une taxation française sur les superprofits sur les bénéfices exceptionnels des grandes entreprises françaises dans tous les secteurs afin de financer le bouclier tarifaire, de soutenir les personnes les plus touchées par la crise, pour financer des régimes de protection sociale et financer la lutte contre les passoires énergétiques.

La Ville de Besançon demande à la Commission européenne et au Président Emmanuel Macron, membre du Conseil européen :

- Le découplage du prix de l'électricité et du gaz.
- La création d'une taxation européenne sur les superprofits sur les bénéfices exceptionnels des grandes entreprises européennes dans tous les secteurs afin de soutenir les européen-nes les plus touché-es par la crise et d'investir dans l'indépendance énergétique de l'Union Européenne.

A l'unanimité des suffrages exprimés (41 pour - 4 abstentions), le Conseil Municipal adopte cette motion Energie.

La Secrétaire de séance,



Marie ZEHAF,
Conseillère Municipale Déléguée.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions*: 4

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.